

NOMBRE DE MEMBRES
afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération
11 11 09

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le **29 septembre**, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **Jean-Louis BESSIERE**, Maire.

Présents: Jean-Louis BESSIERE, Jean-Marie BONNEVIALE, Daniel BOURDY, Marie-Noëlle DANTAN, Fabienne LANDES, Vincent REYNIER, Eliane PARIS, Régine RIGAL, Audrey VIGUE-BOU.

Représentés: Jean-Pierre ALQUIER par Jean-Marie-BONNEVIALE et Hélène BIBAL par Jean-Louis BESSIERE

Date de la Convocation: 22/09/2022

Date d'affichage : 22/09/2022

Mme Fabienne LANDES a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération:

Décision modificative n°2- Budget Service Assainissement collectif. DE 2022-043

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
|------------------|--|----------|----------|
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |
| INVESTISSEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
| 203 | Frais d'études, recherche, développement | 800.00 | |
| 2156 | Matériel spécifique d'exploitation | -800.00 | |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les crédits supplémentaires et approuve la décision modificative ci-dessus.

Fait et délibéré à BELCASTEL,
Les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme.
Le Maire, Jean-Louis BESSIERE

Acte rendu exécutoire par
- dépôt en Préfecture le: 06/10/2022
- publication sur le site internet : 06/10/2022